



FORMATION EN PRÉSENTIEL

AIRP - AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX NIVEAU ENCADRANT

OBJECTIF

Permettre aux salariés de l'entreprise intervenant en préparation administrative et technique des travaux, de maîtriser la réglementation DT-DICT et le guide technique, conformément aux prescriptions de la réforme gouvernementale anti-endommagement ; et permettre à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Acquérir (ou mettre à jour) les connaissances nécessaires sur la réglementation DT-DICT (déclarations de travaux, et d'intention de commencement de travaux), et le guide technique.
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIRP) par rapport aux obligations réglementaires.
- Être capable, à force d'entraînement, de satisfaire à l'examen de fin de formation, en répondant correctement aux questions QCM de la base de données AIRP.

PUBLIC CONCERNÉ

Encadrants (chefs de chantier, conducteurs de travaux) intervenant en préparation administrative et technique des travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés.

PRÉ-REQUIS

- Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Réf.	PRO-000028
Contact	0980493771 info@starter-formation.fr http://starter-formation.fr



Niveau

Niveau V



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 12 maxi



Durée

7 heures / 1 jour(s)

PROGRAMME

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE (80% DE LA DURÉE DE LA FORMATION)

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux
- Les obligations des différents acteurs.
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
- Les règles spécifiques de prévention selon tes types de travaux.
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.



LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Le guide technique: présentation et mode d'emploi. Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les différentes classes de plan.
- Lectures de plan et nomenclature des réseaux.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- L'apport éventuel des exploitants.
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE (20% DE LA DURÉE DE LA FORMATION)

RÉALISATION DU TEST FINAL AIPR CONCEPTEUR

Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.

Rattrapage immédiat en cas de 1er échec.

INTERVENANT(S)

Formateur niveau concepteur AIPR

ÉVALUATION

La formation est validée par la réussite à l'examen AIPR, via un test QCM de 40 questions.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de compétences permettant la délivrance par l'employeur de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.